

Groupe de réflexion et d'action en solidarité avec les profs précaires (GRASPP) 15 février 2019

Propositions

1. Recommandations dans le cadre des négos de la prochaine convention collective :

a) Formation continue

1. Il est recommandé que les professeurs qui enseignent à la Formation continue (FC) et qui donnent des cours équivalents à ceux du régulier puissent avoir la parité (équité salariale) avec le régulier sur le plan de la rémunération et des avantages sociaux.
2. Il est recommandé qu'on reconnaisse que les professeurs à la formation continue offrent aussi un encadrement aux étudiants et qu'ils participent à la vie départementale comme les autres enseignants, et qu'on en tienne compte dans leur rémunération.
3. Il est recommandé que les cours donnés à la FC puissent être reconnus dans le calcul de la CI (Ahuntsic) et que la rémunération tienne compte du nombre d'élèves par groupe.

b) Ensemble des enseignants : EESH

1. Il est recommandé que le calcul de la CI tienne compte de l'alourdissement de la tâche des enseignants en raison de la présence croissante d'étudiants en situation de handicap.
2. Il est recommandé que l'on nous présente des modèles comparatifs avec le primaire et le secondaire, qui tiennent compte de la présence d'élèves en difficulté dans la formation des groupes.
3. Il est recommandé que la répartition de ces étudiants dans les groupes fasse l'objet de règles plus transparentes.

c) Précaires du régulier

1. Il est recommandé qu'on rende possible la scission des tâches, dans tous les départements, afin de rendre les possibilités de remplacement plus flexibles;
2. Il est recommandé que les précaires puissent avoir accès au PVRTT.
3. Il est recommandé de revoir le mode de paiement des remplacements, pour que la rémunération s'appuie sur les heures enseignées plutôt que sur les heures remplacées (donc tributaires de la réception de la confirmation des congés de maladie des personnes remplacées par les RH, ce qui entraîne de longs délais dans le versement de la paye).
4. Il est recommandé qu'un salaire de base soit offert par le service de la paye en attendant que le salaire officiel soit versé.
5. Il est recommandé qu'on cesse de pénaliser les professeurs précaires et :
 - Que leur position dans la liste d'ancienneté soit protégée s'ils se voient dans l'impossibilité d'accepter une tâche en raison d'un conflit d'horaire.

- Qu'ils ne soient pas forcés d'accepter plus qu'un temps plein session, par crainte de dépassement (ça arrive fréquemment quand on n'a pas de contrat annuel assuré et qu'on travail dans plus d'un cégep)
- Qu'un enseignant qui dépasse une CI de 50 à l'automne ne puisse pas dépasser ses collègues qui ne l'ont pas atteint en raison de remplacements de moins longue durée.

2. Propositions locales:

1. Il est recommandé que, dans chaque établissement, au sein du comité exécutif, il y ait un responsable ou une personne-contact qui peut répondre aux questions des précaires et que l'information leur soit acheminée dès leur embauche.
2. Il est recommandé que la discontinuité de paiement (minimum de 7 jours) soit offerte aux précaires entre les contrats pour que ceux-ci puissent avoir accès à l'assurance-emploi (notamment ceux et celles qui veulent cumuler assurance-emploi et petits contrats).
3. Il est recommandé qu'on réduise l'étalement de la paye de vacances pour permettre un meilleur accès à l'assurance-emploi (à négocier avec les ressources humaines ou le service de la paye localement).

3. Propositions à la FNEEQ:

1. Il est recommandé que la FNEEQ négocie une entente avec le gouvernement, similaire à celle qui existe pour les enseignants du primaire et du secondaire, pour un programme d'accès à l'assurance-emploi particulier pour les enseignants du collégial.
2. Il est recommandé que le Guide des droits des non-permanents soit mis à jour et informe adéquatement les précaires des questions liées à la CI, aux dépassements, à la conciliation travail/travail (double tâche dans deux cégeps), aux conséquences légales des refus de tâche, à la question des assurances, à la protection de l'ancienneté durant les congés de maternité, aux processus entourant les griefs, aux différences de salaire entre la FC et le régulier, etc.
3. Il est recommandé que la FNEEQ dresse un portrait de la précarité dans le milieu collégial (au-delà de la FC) et propose des solutions concrètes pour enrayer ce problème.
4. Il est recommandé que la FNEEQ propose des solutions concrètes pour contrer le déséquilibre de l'offre de cours entre l'automne et l'hiver dans plusieurs programmes, qui condamne des centaines de profs à être prestataires de l'assurance-emploi la moitié de l'année.

4. Recommandations en lien avec le mode de financement des cégeps:

1. Il est recommandé que la FNEEQ et ses membres militent activement pour un meilleur financement du réseau collégial.
2. Il est recommandé que la FNEEQ et ses membres militent pour une révision du mode de financement des cégeps qui reposerait sur un calcul différent des PES, et que la date d'abandon des cours soit devancée pour éviter le « magasinage » des cours.

(Le masculin a été utilisé dans ce statut Facebook, mais le document officiel sera écrit selon les règles habituelles. Merci de votre compréhension)